



Nouvelle réglementation européenne sur la protection des données: les entreprises suisses sont concernées

L'entrée en vigueur du règlement général sur la protection des données de l'UE approche à grands pas: dans cinq semaines les nouvelles règles du RGPD s'appliqueront. Les droits des personnes physiques seront étendus au sein de l'Union européenne (UE).

Certaines entreprises suisses sont concernées par le règlement général de l'UE sur la protection des données car il produira des effets au-delà de l'UE. Il entraînera des changements majeurs pour la gestion des données au sein des entreprises.

Le RGPD s'applique-t-il à votre entreprise? Quelles dispositions avez-vous prises et quelles sont les principales nouveautés? Depuis l'an dernier, economiesuisse met à disposition, sur son site, un petit test en ligne qui permet aux entreprises d'évaluer leur exposition en quelques minutes. Le test donne rapidement une vue d'ensemble des dispositions prises. Nous attirons également votre attention sur la fiche d'information qui présente les principales nouveautés introduites par le RGPD et des mesures à prendre.

La FER Genève, en collaboration avec Le Clusis, l'État de Genève et Swiss Made Security, met aussi à disposition des entreprises un kit destiné à les guider dans le cadre d'un processus de mise en conformité au RGPD.

Faites-le nécessaire à temps: déterminez si le RGPD s'applique à votre entreprise et, le cas échéant, les mesures à prendre.